Image not found or type unknown

Non paiement des heures supplémentaires

Par **pmpasnet**, le **30/04/2011** à **16:31**

J'ai été embauché en tant que cadre;a l'embauche on m'a demandé si je voulais des rtt, j'ai répondu que je préférais faire 35h. Pourtant dès le premier jours on m'a obligé à faire 40h par semaine (payé 35), et on m'a toujours refusé un contrat de travail.Lorsque j'ai demandé que l'on me notifie par écrit les horaires et que l'on me paie les heures supplémentaires, on m'a annoncé que j'étais cadre et que je n'étais soumis à aucun horaire, puis on poussé a mettre fin à ma periode d'essais. Comment puis-je récupérer mes plus de 130 heures non payées ?

Par **P.M.**, le **30/04/2011** à **16:58**

Bonjour,
Cela risque d'être compliqué à moins que vous ayez la preuve des heures réellement effectuées et que de son côté l'employeur ne puisse pas vous opposer un moyen fiable d'enregistrement...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés